

ASSOCIATION SAINT VINCENT LANNOUCHEN – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Vu la délibération n° 2011/414, en date du 20 octobre 2011, relative à la garantie d'emprunt à 100 % pour un prêt conclu entre la Banque Populaire de l'Ouest et l'association Saint-Vincent Lannouchen pour la construction d'une plateforme d'aide aux aidants, de répit et d'accueil de jour au n° 9 rue des Marronniers à Landivisiau,

Vu les caractéristiques du prêt :

Montant du prêt..... 300 000 €
 Durée..... 240 mois
 Echéance mensuelle
 Taux d'intérêt fixe 4.05%
 Amortissement..... capital constant

Considérant la renégociation faite par l'association St Vincent Lannouchen afin d'obtenir des conditions plus favorables auprès de son établissement bancaire :

Capital restant dû 267 082.40 €
 Durée restante 202 mois
 Taux d'intérêt fixe 2.70%

Vu l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 23 avril 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à confirmer sa garantie à hauteur de 100 % pour le reste de la durée du prêt,

L'AUTORISE EGALEMENT à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 1.5 MAI 2015

Et de la publication, le... 7 MAI 2015

Fait à Landivisiau, le... 1.5 MAI 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL